



DEPARTEMENT
DE L'OISE

=====

ARRONDISSEMENT
DE SENLIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CREPY-EN-VALOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 26 novembre 2025 à 17h,

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 19 novembre 2025

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	7
Nombre de membres ayant donné pouvoir	2
Nombre de votants	9

Sont présents :

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, Mme Isabelle DELEPINE, M. Francis LEFEVRE, M. Bernard KESTEMAN, M. Renato PACE, Mme Muguette SERAIS.

Ont donné pouvoir :

M. Daniel DECLEIR, pouvoir à Mme Virginie DOUAT, Mme Lysiane MOINAT, pouvoir à Françoise NIVESSE.

Secrétaire de séance : Mme Françoise NIVESSE

**DELCCAS 2025-28
AUTORISATION D'ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026**

Rapporteur : Virginie DOUAT, Présidente

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1, alinéas 3 et 4, qui dispose que l'assemblée délibérante peut autoriser le Président du CCAS à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget, des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Le quart des crédits ouverts au budget 2025, non compris les restes à réaliser, s'élève à : 35.151,27 €.

Accusé de réception en préfecture
060-266001767-20251126-DELCCAS2025-28-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Cette procédure d'ouverture de crédits permet d'engager et de liquider les dépenses d'investissement avant le vote mais le montant et l'affectation des crédits doivent être précisés.

Dans le cadre de ces dispositions, il est proposé d'ouvrir des crédits pour un montant de **28.250 €** pour le budget du CCAS :

Chapitre	Nature	Libellé	Inscriptions 2025	Montant autorisé avant le vote du budget 2026
16	165	Dépôts et cautionnements versés	6 000	1 000
		Total chapitre 16	6 000	1 000
21	21568	Autre Matériel	1 573,20	0
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements	123 013,75	25 000
21	21838	Matériel de bureau et informatique	1 900	450
21	21848	Mobilier	4 743,87	1 000
21	2188	Autres immobilisations corporelles	3 374,27	800
		Total chapitre 21	134 605,09	27 250
		Total général	140 605,09	28 250

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, à hauteur des montants précisés ci-dessus, étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2026 du budget du CCAS.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait à Crépy-en-Valois, le 26 novembre 2025.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 28 NOV. 2025

Françoise NIVESSE
Secrétaire de séance



Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois
Présidente du CCAS



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale dans le délai.

Accusé de réception en préfecture :
062-2600076720251226DECCAS-2025-28-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025